

À Valence, mobilisation partenariale pour une primo-scolarisation réussie

Scolariser des enfants dans le cadre de toutes petites sections (TPS) de maternelle peut être l'un des facteurs de réduction des inégalités, notamment scolaires. La primo-scolarisation ne peut se faire sans aller à la rencontre des familles les plus éloignées des institutions dans un souci de coopération et de complémentarité éducative. Adélaïde Milza, responsable du service PRE¹ de la ville de Valence (Drôme), participe à la mise en œuvre des TPS dans les quartiers prioritaires (dans le cadre du lien REP²/PRE). Elle nous présente ce dispositif et la mobilisation collective nécessaire à sa réussite.

Avec les évolutions qu'ont connues successivement l'Éducation nationale³ et la politique de la ville⁴, la scolarisation des enfants de moins de trois ans est devenue un axe fort,

Un travail en dentelle pour l'intégration de ces très jeunes enfants dans les écoles

prioritaire, c'est en 2017 que le projet de TPS devient commun aux acteurs de la politique de la ville, de la petite enfance et de l'éducation au sens large, à l'initiative de l'inspectrice de l'Éducation nationale. En parallèle du travail en dentelle pour l'intégration de ces très jeunes enfants dans les écoles, des rencontres multi-partenariales (médecine scolaire, centres sociaux, médiathèque, centre médico-social, PMI, Atsem⁵...) ont permis de prendre en compte un grand nombre de freins et de leviers, mais aussi de faire du lien entre ces différents professionnels. Par ailleurs, pour permettre de créer de réelles classes/sections TPS, certains périmètres scolaires ont été rassemblés, laissant ainsi la possibilité à plus de parents de pouvoir accéder à ce dispositif.

dont les enjeux répondent à bien des observations de l'ensemble des acteurs éducatifs des territoires.

Déjà en expérimentation dans plusieurs écoles de Valence situées en quartier

Agir collectivement et créer un environnement propice

En amont de l'intégration de l'enfant en TPS, les parents sont invités à se rapprocher de l'école avec des attentions particulières : un courrier personnel est envoyé à chaque famille plusieurs mois avant la rentrée pour présenter la primo-scolarisation et des actions « rendez-vous » (notamment culturelles et/ou en lien avec les acteurs éducatifs du territoire) pour faire de la rentrée de septembre un moment attendu par les familles et les enfants. La mobilisation de l'ensemble des partenaires est requise pour bien diffuser l'information et communiquer autour du dispositif. L'enjeu est aussi de permettre aux parents de comprendre l'intérêt d'une scolarisation précoce, de lever l'appréhension du grand groupe et, *in fine*, de les rendre partenaires de l'école dans une logique de coéducation.

Au sein de l'école, une adaptation de l'accueil des très jeunes enfants est nécessaire : protocole d'admission spécifique, aménagement particulier des classes et de la cour de récréation, aménagement et flexibilité des horaires. Une attention très particulière est portée au moment de la séparation et des retrouvailles, laissant une place importante des parents au sein de la classe, tout en favorisant l'intégration de l'enfant. L'encadrement a également été renforcé dans chaque école comportant une section/classe de TPS avec la création d'un demi-poste d'Atsem supplémentaire.

Après cinq ans d'expérience dans toutes les écoles REP valentinoises, l'intégration des enfants en TPS rend plus facile leur accrochage à la scolarité, notamment par le travail collectif de socialisation dans le groupe classe. Même si l'ensemble des acteurs doivent poursuivre leurs efforts pour aller vers les familles les plus éloignées, l'une des réussites de cette action réside dans l'interconnaissance des différents intervenants de la petite enfance et la construction conjointe d'un réseau de proximité lisible pour les familles. ■

Adélaïde Milza

1 - Programme de réussite éducative.

2 - Réseau d'éducation prioritaire.

3 - Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République et actualisation de la cartographie de l'éducation prioritaire en 2015.

4 - Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

5 - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.